

ASSEMBLÉE NATIONALE3 avril 2021

FIN DE VIE - (N° 4042)

Commission	
Gouvernement	

Tombé

AMENDEMENT

N ° 2748

présenté par
M. Martin

ARTICLE PREMIER

À l'alinéa 2, après le mot :

« insupportable, »,

insérer les mots :

« évaluée conjointement par le patient et le médecin, ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à souligner que la souffrance du malade doit être évaluée conjointement par le médecin et le patient lui-même.